

**Principaux textes législatifs et réglementaires se rapportant à la lutte  
contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme**

**Lois :**

- Loi n°05-01 du 06 février 2005 relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme,
- Ordonnance n°12-02 du 13 février 2012 modifiant et complétant la loi n°05-01 du 06 février 2005 relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme,
- Loi n°15-06 du 15 février 2015 modifiant et complétant la loi n°05-01 du 6 février 2005 relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme,
- Ordonnance n° 96-22 du 9 juillet 1996, modifiée et complétée, relative à la répression de l'infraction à la législation et à la réglementation des changes et des mouvements de capitaux de et vers l'étranger
- Ordonnance n°03-01 du 19 février 2003 relative à la répression de l'infraction à la législation et à la réglementation des changes et des mouvements de capitaux de et vers l'étranger,
- Ordonnance n°10-03 du 26 août 2010 relative à la répression de l'infraction à la législation et à la réglementation des changes et des mouvements de capitaux de et vers l'étranger,
- Ordonnance n°03-11 du 26 août 2003, modifiée et complétée, relative à la monnaie et au crédit,
- Ordonnance n°10-04 du 26 août 2010 relative à la monnaie et au crédit,
- Loi n°09-04 du 5 août 2009 portant règles particulières relatives à la prévention et à la lutte contre les infractions liées aux technologies de l'information et de la communication
- Loi n° 14-01 du 4 février 2014 modifiant et complétant l'ordonnance n°66-156 du 8 juin 1966 portant code pénal (article 87 bis),
- Loi n°16-02 du 19 juin 2016 modifiant et complétant l'ordonnance n°66-156 du 8 juin 1966 portant code pénal (articles 87 bis 11 et 87 bis 12),
- Loi n°17-04 du 16 février 2017 modifiant et complétant la loi n°79-07 du 21 juillet 1979 portant code des douanes,

**Décrets Exécutifs :**

- Décret exécutif n°02-127 du 7 avril 2002, modifié et complété, portant création, organisation et fonctionnement de la cellule de traitement du renseignement financier
- Décret exécutif n°06-348 du 5 octobre 2006 portant extension de la compétence territoriale de certains tribunaux, procureurs de la République et juges d'instruction,
- Décret exécutif n°11-34 du 29 janvier 2011 modifiant et complétant le décret exécutif n° 97-257 du 9 14 juillet 1997 déterminant les formes et modalités d'élaboration des procès-verbaux de constatation de l'infraction à la législation et à la réglementation des changes et des mouvements de capitaux de et vers l'étranger

**République Algérienne Démocratique et Populaire**  
**Ministère des Finances**  
**Cellule de Traitement du Renseignement Financier (CTRF)**

- Décret exécutif n°12-279 du 9 juillet 2012 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement du fichier national des contrevenants en matière d'infraction à la législation et à la réglementation des changes et des mouvements de capitaux de et vers l'étranger,
- Décret exécutif n°13-84 du 6 février 2013 fixant les modalités d'organisation et de gestion du fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, commerciales, douanières, bancaires et financières ainsi que le défaut de dépôt légal des comptes sociaux,
- Décret exécutif n°15-113 du 12 mai 2015 relatif à la procédure de gel et/ou saisie des fonds et biens dans le cadre de la prévention et la lutte contre le financement du terrorisme,
- Décret exécutif n°15-153 du 16 juin 2015 fixant le seuil applicable aux paiements devant être effectués par les moyens de paiements scripturaux à travers les circuits bancaires et financiers
- Décret présidentiel n°15-261 du 8 octobre 2015 fixant la composition, l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'organe national de prévention et de lutte contre les infractions liées aux technologies de l'information et de la communication

**Arrêtés du Ministre des Finances :**

- Arrêté interministériel du 28 Mai 2007 portant organisation des services techniques de la Cellule de Traitement du Renseignement Financier,
- Arrêté du 30 mars 2008 fixant les modalités d'application de l'article 21 de la loi n°05-01 du 06 février 2005 relative à la prévention et LBA/FT,
- Arrêté du Ministre des Finances du 31 mai 2015 relatif aux procédures de gel et/ou saisie des fonds des personnes et entités inscrites sur la liste récapitulative du Comité de Sanctions du Conseil de Sécurité des Nations Unies,
- Arrêté du Ministre des Finances du 31 mai 2015 portant gel et/ou saisie des fonds des personnes et entités inscrites sur la liste récapitulative du Comité de Sanctions du Conseil de Sécurité des Nations Unies,

**Règlements de la Banque d'Algérie :**

- Règlement de la Banque d'Algérie n°11-08 du 28 novembre 2011 relatif au contrôle interne des Banques et établissements financiers,
- Règlement de la Banque d'Algérie n°12-03 du 28 novembre 2012 relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme,
- Règlement n°16-01 du 06 mars 2016 modifiant et complétant le règlement n°07-01 du 15 3 février 2007 relatif aux règles applicables aux transactions courantes avec l'étranger et aux comptes devises,
- Règlement n°16-02 du 21 avril 2016 fixant le seuil de déclaration d'importation et d'exportation de billets de banque et/ou d'instruments négociables libellés en monnaies étrangères librement convertibles, par les résidents et les non-résidents.

**République Algérienne Démocratique et Populaire**  
**Ministère des Finances**  
**Cellule de Traitement du Renseignement Financier (CTRF)**

**Lignes directrices de la Banque d'Algérie et de la CTRF :**

- Lignes directrices de la Banque d'Algérie du 08 février 2015 sur les mesures de vigilance à l'égard de la clientèle,
- Lignes directrices de la CTRF du 23 avril 2015 sur les mesures de vigilance à l'égard de la clientèle,
- Lignes directrices de la COSOB sur les mesures de vigilance à l'égard de la clientèle,
- Lignes directrices de la Banque d'Algérie du 02 septembre 2015 relatives aux sanctions financières ciblées,
- Lignes directrices de la CTRF du 02 septembre 2015 relatives aux sanctions financières ciblées,
- Lignes directrices de la Banque d'Algérie du 23 décembre 2015 relatives aux virements électroniques.